

Déclaration des délégations CGT, CFDT, FO et SUD du CCE de l'AFPA

Montreuil, le 16 janvier 2019.

Nous avons appris hier le suicide de Christophe Naudin, formateur en génie climatique au centre de Rillieux-la-Pape. Nous sommes sous le choc et bouleversés par cet événement.

C'est en premier lieu à sa famille et à ses proches que nous pensons et à laquelle nous tenons à exprimer notre sympathie et notre soutien. Nous pensons également à ses collègues, en particulier ceux de son centre, ainsi qu'aux stagiaires qu'il a formés pendant de nombreuses années et qui vont être affectés par son décès dans des circonstances aussi tragiques.

Nous allons observer une minute de silence à la mémoire de Christophe Naudin.

Il est difficile de reprendre le cours des choses, tant cette actualité dramatique nous paraît en décalage avec l'objet de cette réunion consacrée aux éléments économiques du projet de PSE.

La gravité de la situation nous amène aujourd'hui à vous interpeller sur les points suivants :

- Selon nos premières informations, ce collègue avait signifié clairement à la direction, il y a peu de temps, son intention de mettre fin à ses jours. Un CHSCT avait été mis en place pour parler de sa souffrance. Quelles mesures la direction avait-elle mises en place pour protéger ce salarié ?
- Nous demandons à la direction de faire toute la lumière sur cet accident dramatique, d'être destinataire des éléments liés à ce drame, notamment l'enquête du CHSCT, dans le cadre des prérogatives du CCE sur les conditions de travail.
- Nous demandons également à la direction qu'elle nous renseigne sur le nombre de tentatives de suicides, et de suicides, survenus à l'AFPA au cours des 10 dernières années, une question qui a d'ailleurs été posée lors de l'ICCHSCT du 18 décembre.

Cette situation renvoie au contexte général dans lequel se trouve aujourd'hui plongée l'AFPA. De notre point de vue, le projet de PSE, porté et piloté par la direction générale, est pathogène et porteur de risques pour les salariés. Le ciblage qu'il contient, permettant d'identifier les salariés, a fait l'effet d'une véritable bombe.

A ce titre, nous avons plusieurs questions à vous poser :

- Quelles mesures spécifiques la direction a-t-elle mises en place pour protéger la santé des salariés dans le cadre du projet de restructuration en cours ?
- Quelles remontées vous ont-elles été faites par votre prestataire Psya, depuis le 18 octobre (informations quantitatives et qualitatives) ?
- Quelles remontées de la part de la médiatrice RPS de l'AFPA depuis le 18 octobre ?

- Comment avez-vous outillé l'encadrement de proximité afin de lui permettre de faire face aux risques contenus dans le projet de PSE ?
- Comment comptez-vous empêcher qu'un tel geste de désespoir ne se reproduise ?

Au-delà de ces questions liées au projet en cours, nous avons alerté la direction, à de très nombreuses reprises, et depuis de nombreuses années, sur sa responsabilité dans la dégradation du travail, des conditions de travail et de la santé des salariés de l'AFPA, ainsi que sur l'absence de mesures de prévention à la hauteur des risques encourus.

Pour preuve, la déclaration du 4 décembre 2018 sur le « bilan social, le plan QVT/RPS et le travail » et la récente déclaration portant sur le centre de Meaux.

Nous allons en particulier vous relire notre déclaration du 6 mars 2018.

Si vous ne faites rien, vous serez coupable.

Pour les élus, la seule vraie mesure de prévention = c'est la suppression du plan !